

Arrêté N° MA-ART-2022-026

OBJET : Arrêté portant sur l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boisson.

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté

Je soussigné(e) Mme SALMON Christine maire de Les Monts d'Aunay

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu⁽¹⁾ _____

Arrête :

Mme LEBARON Nathalie (vice présidente)

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à⁽²⁾ la Salle des fêtes Route de Cordé Aunay sur Odon

du 4 Mars 2022 à 18 heures 00

au 5 Mars 2022 à 18 heures 00

à l'occasion de⁽³⁾ Foto du Judo

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

Fait à Les Monts d'Aunay, le 5 Février 2022
Le Maire, Christine SALMON



Fait aux Monts d'Aunay, le 5 février 2022.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON